



HAUTES-PYRÉNÉES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°65-2023-035

PUBLIÉ LE 1 FÉVRIER 2023

Sommaire

Préfecture des Hautes-Pyrénées / Secrétariat Général Commun

65-2023-01-31-00002 - Arrêté du 31 janvier 2023 portant désignation des membres de la formation spécialisée du comité social d'administration de la DDT des Hautes-Pyrénées (2 pages)

Page 3

Préfecture des Hautes-Pyrénées

65-2023-01-31-00002

Arrêté du 31 janvier 2023 portant désignation
des membres de la formation spécialisée du
comité social d'administration de la DDT des
Hautes-Pyrénées



**PRÉFET
DES HAUTES-
PYRÉNÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté du 31 janvier 2023

portant désignation des membres de la formation spécialisée

du comité social d'administration de la DDT des Hautes-Pyrénées

Le directeur de la Direction Départementale des Territoires

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu l'arrêté du 3 juin 2022 instituant des comités sociaux d'administration au sein du ministère de l'intérieur et des outre-mer ;

Vu l'arrêté du 6 octobre 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du ministère de l'intérieur et des outre-mer ;

Vu l'arrêté NOR TFPX2234445A du 30 novembre 2022 modifiant l'arrêté du 9 mars 2022 portant dérogation à l'utilisation du vote électronique en vue du prochain renouvellement général des instances de dialogue social dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le procès-verbal de dépouillement et de proclamation des résultats du 8 décembre 2022 ;

Vu l'arrêté du 22 décembre 2022 portant désignation des membres du comité social d'administration de la DDT des Hautes-Pyrénées ;

Vu les désignations communiquées par les organisations syndicales pour la composition de la formation spécialisée ;

Arrête :

Article 1^{er}

Sont désignés en qualité de représentants du personnel au sein de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail comité social d'administration de la DDT des Hautes-Pyrénées :

Membres titulaires	Membres suppléants
Au titre de la liste unitaire UNSA Fonction Publique – FO – UFSE CGT	
Madame DUMORA Nathalie	Madame MOUNIC Véronique
Monsieur ROGER Xavier	Monsieur CARRERE Cyril
Monsieur BRIOL Guillaume	Madame LHEZ Martine
Madame JOURDAN Estelle	Madame BOUTARFA Ingrid
Monsieur NOTE Philippe	Madame LOPEZ Sarah

Article 2

Le mandat des membres de la formation spécialisée susvisée entre en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2023.

Article 3

Le Directeur de la DDT est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Tarbes le 31.1.2023

Le Directeur Départemental
des Territoires

Sylvain Rousset